

**COMMISSION CHARGÉE DU RENOUELEMENT DES MEMBRES
DU BUREAU DE L'ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU SENEGAL**

**Procès-verbal des élections de renouvellement des membres
du Bureau de l'Ordre national des Médecins du Sénégal**

L'an 2023 et le 18 février, au siège de l'Ordre des médecins se sont tenues les élections de renouvellement des membres du bureau de l'Ordre national des médecins du Sénégal.

La commission électorale est composée de :

- M. Mamadou DIAKHATE, Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême, Président de la commission ;

Section A :

- Docteur Barnabé GNING, Directeur général de la Santé ;
- Colonel Maodo Malick DIOP, Chef du Service national de l'Hygiène ;

Section B :

- Docteur Ardo Boubou BA, Chirurgien Privé.

Le Professeur Mohamed Maniboliot SOUMAH, empêché, a déclaré se mettre à disposition en cas de besoin.

Les Docteurs Coura Sèye NDIAYE et Ndèye Maguette NDIAYE, autres suppléantes, empêchées, se sont fait excuser.

La Commission a siégé de 10 h à 15 h pour le recueil des votes des membres du Conseil national de l'Ordre des médecins pour l'élection des membres du Bureau. Aucun incident n'a été enregistré.

A la clôture des opérations de vote, la commission a procédé au dépouillement et a relevé les résultats suivants :

Postes à pourvoir	Nombre de votants	Suffrages valablement exprimés	Bulletins nuls	Ont obtenu	Nombre de voix
Poste de Président	15	15	00	Dr Boly DIOP (Section A)	12
				Bulletins blancs	03
Poste de Vice-Président	15	15	00	Pr Ndèye Ramatoulaye Diagne (Section A)	12
				Bulletins blancs	03
Poste de membre	15	15	00	Dr Aliou NIANG (Section A)	09
				Dr Mamadou HANE (Section B)	13
				Dr Marième Marianne Babylas NDIAYE (Section B)	12
				Pr Ndèye Marème SOUGOU (Section A)	06
				Bulletins blancs	02

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 4 du Décret 68-701 du 18 juin 1968, sont élus membres du Bureau de l'Ordre national des Médecins du Sénégal :

Dr Boly DIOP (section A) : Président ;

Pr Ndèye Ramatoulaye DIAGNE (section A) : Vice-Président ;

Dr Mamadou HANE (secteur B) : membre ;

Dr Marième Marianne Babylas NDIAYE (section B) : membre ;

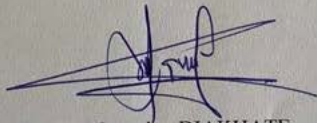
Dr Aliou NIANG (section A) : membre.

q. Les fonctions de trésorier général étant incompatibles avec celles de médecin fonctionnaire (section A) et Dr Mamadou HANE (section B) ayant déposé une lettre de désistement pour les fonctions de trésorier général, la commission a, en conséquence, déclaré Dr Marième Marianne Babylas NDIAYE, seule candidate, élue à ce poste. Une période de contestation de huit (8) jours francs est ouverte à compter de la publication du présent procès-verbal au journal « Le Soleil ».

Le procès-verbal sera publié sur le site du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à l'adresse suivante : www.sante.gouv.sn et sur le site de l'Ordre national des médecins du Sénégal à l'adresse suivante : www.ordremedecins.sn.

Ont signé les membres de la Commission électorale :

Le Président



M. Mamadou DIAKHATE,
Magistrat, Conseiller à la Cour suprême

Membres titulaires



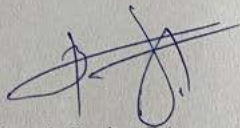
Dr Barnabé GNING

Directeur général de la Santé



Colonel Maodo Malick DIOP

Chef du Service national de l'Hygiène



Dr Ardo Boubou BA

Chirurgien Privé

